

pas profité de l'une de ces trois ou sept sessions? Le ministre du Commerce (M. Euler) répondra probablement à cette question après avoir consulté ses conseillers. Je répondrai en son nom d'une manière possible autre que celle que j'ai mentionnée. J'ai dit cela à quelques amis également. M. Ramsay a peut-être voulu obtenir des amendements, faire rectifier ces défauts et faire retrouver ce qui avait été perdu, mais son ministre refusait de l'entendre. Je ne devrais peut-être pas dire cela, mais je suis entre Charybde et Scylla. Je veux être juste envers M. Ramsay; je désire presque lui trouver une excuse. S'il s'est adressé au ministre du Commerce, dont il relevait durant cette période à dater de 1929 jusqu'à maintenant, pour lui recommander le dépôt de la loi réparatrice voulue et qu'il ait essuyé un refus, alors, c'est leur affaire.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre. Je dois avertir l'honorable député que son temps est expiré.

L'hon. M. MOTHERWELL: Eh bien, je vais reprendre mon siège, dans ce cas.

Des VOIX: Très bien; très bien.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ou plutôt, je ne m'assoierai pas tant qu'on ne me l'ordonnera pas.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député peut recommencer.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est parfait; vous l'aurez quand même à quelque autre moment.

Des VOIX: Adopté.

M. MOTHERWELL: Je l'aime autant comme cela; par malheur, le reste est pire, mais il attendra.

(Le crédit est adopté.)

Loi des grains du Canada.—Application et maintien, y compris l'inspection et le pesage, \$1,502,601.

Le très hon. M. BENNETT: Cette somme nous revient, n'est-ce pas?

L'hon. M. EULER: Oui; elle nous revient.

(Le crédit est adopté.)

Bureau fédéral de la Statistique.—Recensement démographique, \$120,520.

Le très hon. M. BENNETT: A quelle fin ce crédit est-il affecté?

L'hon. M. EULER: Au recensement des provinces de l'Ouest pour l'année 1936. Il s'agit de ce que l'on peut appeler la dernière main à l'ouvrage.

(Le crédit est adopté.)

Subventions aux paquebots-poste et aux navires Océan Pacifique

Service entre la Colombie-Britannique et la Chine et/ou l'Australie, \$118,800.

Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud, \$80,000.

Service entre le Canada, la Chine et le Japon, \$600,000.

Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'Océan Pacifique, \$300,000.

Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte, \$10,000.

Service entre Vancouver et les Antilles anglaises, \$25,000.

Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, \$15,000.

Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway, \$10,000.

Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver, \$10,000.

M. REID: Je proteste contre les agissements de la Compagnie des chemins de fer du Pacifique-Canadien relativement à cette subvention de \$600,000 que nous lui accordons tous les ans pour le service entre le Canada, la Chine et le Japon. En 1936, j'ai présenté un projet de résolution portant qu'on mette la Compagnie en demeure, avant de lui octroyer de nouvelles subventions, de prendre des mesures pour que les équipages de ses navires se composent surtout de Canadiens. Cette proposition fut renvoyée à un comité parlementaire; le comité s'est réuni, on fit venir des témoins de la Côte du Pacifique et la Canadian Pacific Steamships était représentée de même que les marins. Le comité a présenté un rapport recommandant que pour commencer la Compagnie soit mise en demeure de renvoyer les Chinois à bord de ses navires et de les remplacer par des marins Canadiens. Je prendrai quelques instants de la Chambre afin de lire les recommandations du comité de 1936. Voici:

Puisque jusqu'à l'année 1913 le service sur le pont des paquebots *Empress* était fait par des marins blancs et, attendu que le service sur le pont constitue une division importante et responsable du travail à bord de ces navires, que la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien soit mise en demeure de remplacer les Orientaux ainsi employés à cette heure par des marins canadiens et que la Compagnie effectue ces changements au plus tôt.

Le rapport en question fut présenté à la Chambre et adopté à l'unanimité. Cependant, la Canadian Pacific Steamships Company Limited ne prit aucune mesure à cet effet de sorte, que, en 1937, j'ai présenté de nouveau le même projet de résolution. A ce moment-là le ministre du Commerce (M. Euler) était en Australie et ses fonctions étaient remplis provisoirement, par le ministre du Travail (M. Rogers). A la demande de ce dernier, je retirai mon projet de résolution au lieu d'insister pour que la Chambre se prononcât vu qu'il avait promis de constituer